



Agence fédérale des Médicaments et
des Produits de Santé

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. FAGG/O&O/GM/KFB/2008/01/17416

DATE 11/01/08

ANNEXE(S) /

CONTACT Dr. Greet Musch

TÉL. 02 524 80 65

FAX 02 524 80 01

E-MAIL ct.rd@fagg-afmps.be

CIRCULAIRE N° 504

**Aux promoteurs
d'essais cliniques**

OBJET Indexation des paiements pour les demandes d'essais cliniques

Chère Madame, Cher Monsieur,

À l'occasion de la publication au Moniteur du 21 décembre 2007, les montants des contributions et des rétributions pour les demandes d'essais cliniques sont indexés. Vous trouverez les montants exacts dans cet avis.

Les montants indexés sont en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008. Durant le mois de janvier, il sera encore accepté que la différence entre le montant actuel et le montant indexé soit versée plus tard. À partir du 1^{er} février, les dossiers pour lesquels le paiement est insuffisant ne seront pas ouverts.

Les montants exacts sont :

- pour un dossier complet :
 - o montant actuel : 2000 + 850 = 2.850 euro
 - o montant indexé : 2.162,97 + 862,80 = **3.025,77** euro
- pour un amendement :
 - o montant actuel : 250 euro
 - o montant indexé : **270,37** euro

Les autres dispositions relatives au paiement de demandes d'essais cliniques, et en particulier celles de la circulaire 461, restent d'application.

Nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à cette circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Greet Musch
Chef de département R&D

Xavier De Cuyper
Administrateur général